



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ASSISES DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS : Un rapport partial qui acte le désengagement de l'État**

Après une présentation partielle au CNESER du 11 juin 2026, les conclusions du rapport issu des Assises du financement des universités ont été rendues publiques le 24 juin dernier. Du bout des lèvres, les auteurs reconnaissent une situation financière tendue mais refusent de regarder la réalité en face : un sous-financement chronique patent de l'État. Pour eux, le financement supplémentaire serait à trouver dans une diversification des ressources et non dans une augmentation de la subvention pour charge de service public (SCSP). Pour le SNESUP-FSU, ce rapport acte ainsi clairement le désengagement de l'État concernant le financement des universités et du service public en général.

Un certain nombre de contre-vérités sont par ailleurs à signaler : contrairement à ce qu'affirment les rapporteurs, la SCSP n'a pas augmenté dans les universités entre 2018 et 2025, mais a bien enregistré une baisse de 1,7 % en euros constants en exécution budgétaire. À cette baisse s'ajoute une forte hausse des besoins, avec la croissance du nombre d'étudiant-es – 44 000 étudiant-es supplémentaires accueilli-es dans les universités de 2018 à 2024 – qui induit une hausse des coûts supportés uniquement par les établissements.

Les rapporteurs l'avaient affirmé : ils n'envisageaient pas de hausse généralisée des frais d'inscription... Quelques mois plus tard, la diversification des ressources suggérée avec force dans le rapport passe pourtant, selon eux, par une mise en place d'une hausse significative des droits d'inscription. Un-e étudiant-e à la rentrée 2027 devrait ainsi s'acquitter de 900 euros pour une licence contre 178 euros actuellement et de 1 300 euros pour un master contre 254 euros actuellement, soit une multiplication par 5 des droits actuels ! Comment peut-on décemment affirmer que cette somme soit « modique » ? Cette proposition inacceptable résonne avec la limitation drastique des exonérations des frais

différenciés pour les étudiant·es étranger·es, et la volonté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (ESRE) de mettre la hausse des droits à l'agenda de l'élection présidentielle.

Par ailleurs, rien de constructif n'est proposé pour réduire significativement les inégalités de répartition du budget entre les établissements, délétères pour les plus sous-financés d'entre eux. Les auteurs renoncent simplement à l'égalité d'accès de toutes et tous les citoyen·nes sur l'ensemble du territoire, au fondement même du service public.

Ces conclusions font fi de l'impact individuel que cela aurait sur les étudiant·es qui seraient contraint·es de contracter des prêts à défaut de percevoir une allocation d'autonomie. Les étudiant·es boursier·es seraient également impacté·es puisque les modalités d'attribution des bourses sur des critères sociaux revus ne leur permettraient pas de sortir d'une précarisation potentielle.

Le rapport préconise enfin le recours à la contractualisation bilatérale (COMP) afin de différencier et de conditionner le financement des établissements à l'alignement de leurs stratégies sur les politiques néolibérales gouvernementales. Les impacts sur le travail des équipes pédagogiques et sur les conditions de travail des personnels ne sont nullement étudiés et pris en compte.

Au vu des conclusions de ce rapport, le SNESUP-FSU ne peut que se féliciter d'avoir quitté ces assises. Il ne s'est de fait pas rendu complice de cette mascarade de consultation qui apparaît comme n'étant que le reflet des options gouvernementales pour poursuivre la destruction du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. Pour le SNESUP-FSU, l'Université publique doit rester gratuite, ouverte et émancipatrice pour toutes et tous.

*Paris, le 25 juin 2026*